



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



*Restez solidaires des jeunes et ouvriers  
en situation de handicap*





Madame, Monsieur,

Votre entreprise est soumise à la taxe d'apprentissage. La loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 vous permet de verser directement le Solde de la Taxe d'apprentissage (13%) aux organismes habilités de votre choix.

L'ESAT du Masgerot, l'IME de Grancher et l'IME de la Ribe, gérés par notre association APAJH de la Creuse, font partie de ces organismes habilités. Depuis plusieurs années, les sommes récoltées ont permis l'achat d'équipements de protection individuels et de petit matériel spécifique (tondeuse, ...).

Si vous souhaitez vous aussi que votre taxe d'apprentissage serve à quelque chose de concret, pour la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap, remplissez le bordereau de versement ci-dessous avant le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Sensible à l'intérêt que vous porterez à notre association, nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Patrick Colo,  
Président de l'APAJH de la Creuse

## BORDEREAU DE VERSEMENT

### du solde de la taxe d'apprentissage 2023

Art. L. 6241-4 du Code du Travail

#### VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale \_\_\_\_\_

Numéro SIRET \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Nom/Prénom de la personne en charge de la taxe d'apprentissage \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour cela, il vous suffit de nous écrire à : [siege.asso@apajh23.com](mailto:siege.asso@apajh23.com)

Vos données personnelles restent à l'usage exclusif de l'APAJH de la Creuse et ne seront ni échangées, ni louées, ni vendues.

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

l'utilisation de mes coordonnées pour recevoir les communications de l'APAJH de la Creuse

#### VOTRE VERSEMENT

Je souhaite attribuer la taxe d'apprentissage de l'entreprise \_\_\_\_\_  
que je représente comme indiqué ci-dessous :

| ÉTABLISSEMENT   | ADRESSE                                     | CODE UAIEF | MONTANT |
|-----------------|---------------------------------------------|------------|---------|
| EX AEQUO        | 8 Le Masgerot 23000 St-Sulpice-le-Guérétois |            |         |
| IME de la Ribe  | 23240 Le Grand-Bourg                        | 0230456W   |         |
| IME de Grancher | Grancher 23000 Guéret                       | 0230486D   |         |



# NOS ÉTABLISSEMENTS

## EX AEQUO

Ex-Aequo est le nouveau nom de l'ESAT du Masgerot, qui a ouvert ses portes en 1982. Il accompagne par le travail plus d'une centaine d'ouvriers en situation de handicap. La plupart des activités professionnelles proposées sont des prestations de services en direction des particuliers, entreprises et établissements publics. Des actions de soutien tendent à développer les potentialités et à favoriser l'insertion en milieu ordinaire. Depuis 2021, deux CESF (Conseiller en Economie Sociale Familiale) sont engagés dans le job coaching pour l'accompagnement à la fois des personnes et de l'entreprise accueillante dans le cadre d'un détachement.



Les activités professionnelles :

- conditionnement,
- aménagement paysager,
- abattoir de volailles et de lapins
- service de livraison
- élevage de volailles
- maraîchage
- couture
- blanchisserie
- repassage.

## L'IME DE LA RIBE



Situé dans un vaste parc avec étang, l'IME de la Ribe au Grand-Bourg accueille une cinquantaine d'adolescents de 14 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles associés. Les objectifs majeurs de la scolarité sont l'intégration sociale, scolaire, et professionnelle. Il s'agit, autant que possible, de préparer l'adolescent à la vie en milieu ordinaire par des activités ouvertes sur le monde extérieur. Chaque jeune suit une progression personnalisée passant par la découverte du monde professionnel, l'initiation gestuelle, l'approche et l'apprentissage professionnels. Les différents ateliers proposés : Espaces Verts, Peinture, Sous-Traitance, Horticulture, Travail sur Bois, Cuisine, Blanchisserie, Entretien des Locaux, petits travaux de couture .

## L'IME DE GRANCHER



L'institut médico-éducatif de Grancher se situe sur la colline du même nom à Guéret. L'établissement est avantageusement situé dans et hors de la ville. Il offre à la fois un environnement calme tout en étant proche du centre-ville et de toutes les infrastructures utiles à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes accueillis. L'établissement apporte une aide éducative, pédagogique et thérapeutique aux enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde (éventuellement doublée de troubles envahissants du développement ou autistiques). La scolarité et la formation préprofessionnelle sont adaptées et s'inscrivent dans un processus d'intégration et de socialisation.

# L'APAJH DE LA CREUSE

L'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de la Creuse est née en 1971. Elle accompagne au quotidien près de 700 personnes en situation de handicap dans ses 17 établissements et services. Avec plus de 500 salariés, il s'agit de l'un des plus importants employeurs privés du département.

Association laïque régie par la loi de 1901, elle s'inscrit pleinement dans le mouvement de la Fédération APAJH, reconnue d'utilité publique, dont elle est membre. L'APAJH de la Creuse est portée par des valeurs de solidarité et de citoyenneté, et agit et innove pour la promotion de l'inclusion, prônant l'accès à tout, pour tous, et avec tous.

## LA TAXE d'APPRENTISSAGE

### Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

Il s'agit d'une taxe due par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. Depuis la loi Avenir Professionnel mise en application depuis 2020, les entreprises peuvent verser directement leur taxe d'apprentissage aux organismes habilités de leur choix, dont la liste préfectorale est éditée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le nouveau barème, appelé Solde de la taxe d'apprentissage correspond à 13% de la Taxe d'Apprentissage. C'est-à-dire, 13% de 0,68% de la Masse Salariale Brute, soit 0,08% de la MSB.

### Pourquoi donner à nos établissements ?

En versant votre taxe d'apprentissage à nos IME ou à notre ESAT, vous nous permettez de former et de qualifier des personnes en situation de handicap, pour leur accès et leur maintien dans l'emploi.

### Quels avantages pour votre entreprise ?

Cela contribue à affirmer votre image d'entreprise solidaire, socialement engagée, qui lutte pour l'égalité des chances.

### Comment verser votre taxe d'apprentissage à nos établissements ?

Pour soutenir l'APAJH de la Creuse, vous pouvez nous verser votre taxe d'apprentissage en remplissant le bordereau de versement ci-joint, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'établissement. Nous nous engageons à vous faire adresser au plus tôt votre reçu libératoire.

**Plus d'informations : 05 55 52 49 88 ou [siege.asso@apajh23.com](mailto:siege.asso@apajh23.com)**



**[www.apajhcreuse.fr](http://www.apajhcreuse.fr)**